

Emetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

CHR SERVICES GUADELOUPE
RUE NOBEL IMMEUBLE LAS OLAS
ZI DE JARRY
97122 BAIE MAHAUT

SIREN: 392253704

Incoterm : EXW -

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises						Montants exprimés en Euros
Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT	
3105x15 - ESPRESSO NOIR X15 GOB OP CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	0%	46,62	8	30%	261,07	
3126X15 - CAPPUCCINO CAFE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	0%	52,02	7	30%	254,90	
3127X15 - CAPPUCCINO CHOCO X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	0%	52,02	7	30%	254,90	
3131X15 - CAPPUCCINO NOISETTE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	0%	52,02	12	30%	436,97	
3150X15 - THE CITRON SUCRE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	0%	46,62	8	30%	261,07	
3151X15 - THE A LA MENTHE SUCRE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	0%	46,62	10	30%	326,34	

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours

Total HT 1 795,25

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Total TTC 1 795,25

Banque: Société générale

Payé 1 795,25

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Cle
30003	04352	00020006177	72

Reste à payer 0,00

Adresse: ROUEN ENTREPRISE

Versements déjà effectués

Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN

Règlement	Montant	Type	Num
-----------	---------	------	-----

Code IBAN: FR76 3000 3043 5200 0200 0617 772

| 24/04/2025 | 1 795,25 | Virement bancaire | |

Code BIC/SWIFT: SOGEFRPP

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)